



1374 Génat 18 familles 81 habitants

En 1366, une révision des feux eut lieu en Languedoc. Gaston Phoebus¹ fit procéder à un inventaire des feux allumants² dans tous les villages de sa seigneurie. Il confia cette mission à Arnaud d'Arrostan de Frontignes et M. P. Martin, ses conseillers. Les opérations furent achevées avant 1374 pour le comté de Foix, Gaston Phoebus transforme le système de l'impôt (censive ou cens) que ses prédécesseurs prélèvent d'une façon irrégulière ou arbitraire. Son

Un document de la réformation ordonnée par Gaston Phœbus est inventorié de la sorte, en 1760 : « 1368. — Registre contenant le dénombrement des habitans du comté de Foix, consulat par consulat, ou sont dénommés les habitans d'un chacun desdits consulats, fait pour fixer le fouage qu'un chacun fait ; y sont, aussi, dénommés les gentilhommes dudit comté et leurs hommes propres, avec les biens qu'ils tiennent et font cultiver, qui ont été taxés chacun à un demi fouage, qu'est un florin ; — et se trouve enlevé la moitié de l'article desdits gentilhommes (3). »

objectif principal est de répartir les impôts avec le plus d'équité possible et de connaître le chiffre exact de ses revenus pour financer les guerres continuelles qui ravagent le Languedoc en cette période.

L'original de ce registre a malheureusement disparu dans l'incendie de l'hôtel de la Préfecture de Foix dans la nuit du 5 brumaire de l'an XII (28 octobre 1803). Les archives de Pau possèdent une copie révisée de cet inventaire, certainement datée de 1390. Le document est incomplet et fort détérioré. Un premier historien Barrère-Flavy³ en fait une étude et une reproduction dans un ouvrage intitulé « Censier du Pays de Foix à la fin du XIV^e siècle : assiette des impôts directs Edition 1898 ».

Un peu plus tard, A. Dufau de Maluquer⁴ reprend son étude et édite un ouvrage qui fait actuellement référence et intitulé « Le Pays de Foix sous Gaston Phoebus. Rôle des feux du Comté de Foix Edition 1901 ».

Génat dépend de la châtelainie de Quier (Quié) à la tête de laquelle se trouve Sicard de Belpech (II) . Dans la page suivante, est donné le dénombrement concernant Génat⁵.

¹ En écriture contemporaine, on trouve aussi « Phébus »

² Un feu allumant correspond à une maison habitée par une famille possédant au moins « trois labourées » de terre.

³ Historien et avocat, chatelain de Puydaniel près d'Auterive Haute Garonne (1863-1927)

⁴ Historien et avocat de la cour d'appel de Bordeaux (1861-1941)

⁵ Le Pays de Foix sous Gaston Phoebus. Rôle des feux du Comté de Foix. Publié et annoté par A. de Dufau de Maluquer Edition Latour p.111

14 —

[f° 56, col. 1] [GENAT] (2).

[*Homes de gentil*] :

[Guilhem]. ;
autre [ostal] del dit Guilhem
Colma (?) ;
Johan de Marcafava ;
Guilhem de Marcafava ;
. Colma ;
Guilhem Guilhemat ;
Johan Alzieu ;
P. Faure ;
Ramon Johan ;
Jacques Bertran ;
Arnaut Marti ;
P. Marti, mager ;
P. Fournier ;
Johan Marti ;
Johan Serda ;
Bernat Cerda ; — Arnaut Faure
ac te ;

[*Homes*] de mossen :

le rictor de Genat ;
la granga de Borbona (3).

Un « home de gentil » est un vassal ou censitaire d'un seigneur particulier Il n'est compté en matière d'imposition que pour un demi feu au profit du suzerain, le comte de Foix, l'autre part revenant au seigneur de Quié.

Un home de « mossen » est un vassal ou censitaire de Monseigneur c'est à dire le Comte de Foix. Il vaut un feu entier.

Selon l'estimation de Voltaire qu'un feu allumant équivaldrait à 4,5 personnes, le nombre présumé d'habitants à Génat en 1374 s'élèverait à **81 pour 18 familles**.

Les de Marcafava (Marquefave) sont certainement les « châtelains » de Génat.

Lors du don du territoire d'Eleth (domaine de la Grangette) en 1154 par Bérengère de Quié et par ses deux fils à l'abbaye de Boulbonne, il est mentionné que ce don est effectué avec l'accord des gens de « Genato » et de Guillaume de Marchafava, chevalier, et de ses vassaux. Marti est un sobriquet qu'on retrouve encore sur Génat au XX^e siècle. La famille Fournier est présente sur le village jusqu'au XIX^e siècle puis migre sur Alliat.

(2) La partie du feuillet 56, où se trouvait le nom de la localité, a disparu ; il s'agit, évidemment, de *Génat*, puisque l'on relève, dans la liste des propriétaires, *le rictor de Genat*. — *Génat*, commune de l'arrondissement de Foix et du canton de Tarascon, ressortissait à la châtellenie de Quié, en 1150. — « GENAT, dans le » pays de Foix, diocèse et recette de Pamiers, parlement de Toulouse, intendance de » Perpignan. On y compte 9 feux de compoids, et 40 feux allumans... » (Expilly, tome III, Amsterdam, 1764, page 586.) — Génat possédait 316 âmes, le 8 février 1804, et 53 maisons, 53 ménages et 214 âmes, au mois d'avril 1896. — Voir, ci-après, les notes relatives à Alliat.

(3) La grange appartenant à l'abbaye de Boulbonne. — *La Grange* (carte de Cassini). Une ferme de Génat, porte encore le nom de *la Grange* ; on y comptait 2 maisons, 2 ménages et 7 âmes, au mois d'avril 1896.